



Résiliation cdd avant le comencement

Par **Aurélien_82**, le **26/07/2008** à **11:56**

Bonjour,
après la réalisation d'un stage, j'ai signé un CDD il y a un mois pour commencer à travailler dans quelques semaines. Maintenant j'ai un problème avec l'obtention de mon diplôme et je suis objet de rentrer à l'Université, ne pouvant pas travailler.

Vous savez comment ça marche, la résiliation d'un contrat de travail si le travail n'a pas encore commencé ?

Merci beaucoup

Par **superve**, le **26/07/2008** à **12:10**

Bonjour,

Tu ne peux pas "résilier" un contrat de travail avant qu'il n'ait commencé.
En pratique, tu dois attendre le premier jour, commencer à travailler puis, étant en période d'essai, tu peux partir sans préavis ni justification.

Le mieux est quand même d'en parler à ton employeur, s'il est disposé à te laisser partir, demande lui un écrit et tu seras couvert. Il est préférable de trouver une solution amiable et de rester en bons termes, peut être te reprendra t il l'an prochain...

Bien cordialement.